

QUELQUES LIENS UTILES

CARTE DES PLAGES GENEVOISES
www.ge.ch/plages

CARTE DES PLAGES VAUDOISES
www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/eau-de-baignade/lac-leman/

CARTE DES PLAGES CÔTÉ FRANÇAIS
www.baignades.sante.gouv.fr

SAUVETAGE
Le 17 en Suisse, le 18 ou le 15 en France

OÙ SE RENSEIGNER

VAUD
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
Les Croisettes
CH-1066 Epalinges
T. + 41 (0)21 316 43 43

VALAIS
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
rue Pré-Amédée 2
CH-1950 Sion
T. + 41 (0)27 606 49 50

GENÈVE
Info-service
ch. de la Gravière 4
CH-1227 Les Acacias
T. + 41 (0)22 546 76 00

HAUTE-SAVOIE
Agence régionale de santé et environnement
Délégation territoriale
Cité administrative
rue Dupanloup
F-74040 Annecy Cedex
T. +33 (0)4 50 88 42 70

EAUX DE BAINADE SOUS CONTRÔLE!

La classification des plages du Léman représentée sur la carte au verso a été établie sur la base d'analyses bactériologiques effectuées durant la saison de baignade 2009-2010. Le critère sanitaire décisif est l'hygiène bactérienne. La pollution chimique du lac est faible et ne présente pas de risque pour le baigneur.

Ce sont les services compétents de chaque canton et département qui se chargent de la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau de baignade. Lorsqu'une plage est momentanément polluée pour des raisons particulières, les autorités informent la population.

LE LÉMAN, UN LAC PROPICE À LA BAINADE

Les plages du Léman sont pratiquement toutes favorables à la baignade. Au large, à plus de 50 mètres de la rive, l'eau du lac est partout de bonne qualité pour la baignade. Elle n'est toutefois pas potable sans traitement.

LA QUALITÉ PEUT VARIER EN COURS D'ANNÉE

Tout au long de l'année, la qualité de l'eau d'une plage peut varier. Une pollution temporaire peut se produire en raison d'un déversement d'eau souillée près de la plage. Les quelques endroits qui posent problème de manière chronique sont ceux situés à proximité de rejets de stations d'épuration ou d'embouchures de cours d'eau pollués. Les sites proches de déversoirs de délestage du réseau d'eaux usées (déversoirs d'orage) peuvent être pollués de manière plus sporadique, particulièrement après de fortes pluies.

LES « PUCES DE CANARD », UN PHÉNOMÈNE NATUREL, SANS RELATION AVEC LA POLLUTION

Même sur une plage dont l'hygiène bactérienne est irréprochable, il peut y avoir un risque d'apparition de la « dermatite du baigneur » ou « puces de canard », particulièrement dans des eaux peu profondes, riches en végétation et dont la température dépasse 20°C.

Cette affection dermatologique est provoquée par les larves d'un parasite du canard qui pénètrent sous l'épiderme humain et génèrent de fortes démangeaisons, heureusement sans gravité. Pour éviter son apparition, on recommande de se doucher immédiatement après le bain, de se frotter énergiquement avec une serviette et d'éviter de se baigner à proximité de végétaux, algues et plantes enracinées.

Si l'éruption fait tout de même son apparition, il faut éviter de se gratter pour empêcher des infections bactériennes secondaires. L'éruption disparaît sans laisser de traces en 10 à 20 jours.

LA CIPEL C'EST...

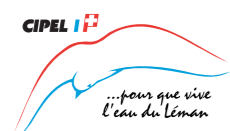
... un organisme franco-suisse chargé officiellement depuis 1963 de veiller sur la santé du Léman et de ses affluents.

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman contribue à la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant lémanique, soit entre la France et la Suisse, plus particulièrement entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Elle propose, fait effectuer les recherches nécessaires pour déterminer la nature, l'importance et l'origine des pollutions et émet des recommandations à l'intention des gouvernements suisse et français.

Plus d'infos sur www.cipel.org

Une publication de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)

ACW - Changins - Bât. DC
Route de Duillier
Case postale 1080
CH - 1260 Nyon 1
T. +41 (0)22 363 46 69
F. +41 (0)22 363 46 70
cipel@cipel.org
www.cipel.org



CARTE DES PLAGES DU LÉMAN

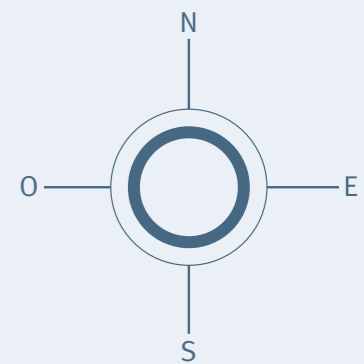
QUALITÉ SANITAIRE
ET ÉTAT 2009-2010

PHOTO: ALAIN ESCOFFIER / WWW.ETIENNE.ORG



CARTE DES PLAGES DU LÉMAN

QUALITÉ SANITAIRE ET ÉTAT 2009-2010



GENÈVE RIVE DROITE

- 1 BAINS-DES-PÂQUIS, GENÈVE
- 2 PLAGE DE L'ONU, GENÈVE
- 3 PLAGE DU REPOSOIR, PREGNY-CHAMBÉSY
- 4 PLAGE DE CHAMBÉSY, PREGNY-CHAMBÉSY
- 5 LE VENGERON AVAL, BELLEVUE
- 6 LE VENGERON AMONT, BELLEVUE
- 7 PORT-GITANA, BELLEVUE
- 8 PORT LULLIN, GENTHOD
- 9 CREUX-DE-GENTHOD, GENTHOD
- 10 PARC DE LA BÉCASSINE, VERSOIX
- 11 PORT-CHOISEUL PARC, VERSOIX
- 12 VERSOIX PLAGE, VERSOIX
- 15 PLAGE DE CÉLIGNY, CÉLIGNY

VAUD

- 13 PLAGE DE MIES, MIES
- 14 TANNAY, TANNAY
- 16 PISCINE DE COLOVRAY, NYON
- 17 TROIS JETÉES, NYON
- 18 PLAGE DE PROMENTHOUX, PRANGINS
- 19 PLAGE DE GLAND, GLAND
- 20 AU TAUNY, DULLY
- 21 A.B.C., ROLLE
- 22 PLONGEON, PERROY
- 23 PÊCHERIE, ALLAMAN
- 24 BÂTIAUX, ALLAMAN
- 25 EMBOUCHURE DE L'AUBONNE, OUEST, ALLAMAN
- 26 MELLIÈRES, BUCHILLON
- 27 PLAGE DES PÊCHEURS, BUCHILLON
- 28 COULET, ST-PREX
- 29 BAINS DES HOMMES - CHAUCHY, ST-PREX
- 30 BAINS DES DAMES, ST-PREX
- 31 BOIRON, ST-PREX

- 32 STAND, TOLOCHENAZ
- 33 PORT DU PETIT BOIS, MORGES
- 34 CURE D'AIR, MORGES
- 35 PRÉVERENGES OUEST, PRÉVERENGES
- 36 PRÉVERENGES CENTRE, PRÉVERENGES
- 37 PRÉVERENGES EST, PRÉVERENGES
- 38 LAVIAU, ST-SULPICE
- 39 PÉLICAN, ST-SULPICE
- 40 CHAMBERONNE, ST-SULPICE
- 41 PARC DU BOURGET, LAUSANNE
- 42 LA VAUDAIRE, LAUSANNE
- 43 LE FLON, LAUSANNE
- 44 BELLERIVE, LAUSANNE
- 45 RIVES DU LAC OUEST, PULLY
- 46 RIVES DU LAC EST, PULLY
- 47 PULLY PLAGE, PULLY
- 48 PLAGE DE PAUDEX, PAUDEX
- 49 PETIT PORT, LUTRY
- 50 PETIT-PORT, CURTINAUX, LUTRY

- 51 BUSSY, LUTRY
- 52 MÉMISE, LUTRY
- 53 PLAGE DE VILLETTE, VILLETTE
- 54 LA MALADAIRE, GRANDVAUX
- 55 MORATEL, CULLY
- 56 BAIN DES DAMES, CULLY
- 57 BUDAZ, EPESSES
- 58 PIQUETTAZ, EPESSES
- 59 PLAGE DE RIVAZ, RIVAZ
- 60 PICHETTE, CORSEAUX
- 61 CROTTAZ, CORSEAUX
- 62 CORSEAUX, VEVEY
- 63 CENTRE NAUTIQUE ET BALNÉAIRE, VEVEY
- 64 ARABIE, VEVEY
- 65 PORT, LA TOUR-DE-PEILZ
- 66 POTEYLAZ, LA TOUR-DE-PEILZ
- 67 BECQUE, LA TOUR-DE-PEILZ
- 68 MALADAIRE, LA TOUR-DE-PEILZ
- 69 BASSET, MONTEUX

- 70 PIERRIER, MONTEUX
- 71 PLAGE DE CHILLON, VEYTAUX
- 72 MARINES, VILLENEUVE
- 73 CHAUFOR, VILLENEUVE
- 74 CAMPING, NOVILLE

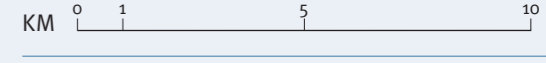
- ### VALAIS
- 75 RIVE-BLEUE, LE BOUVERET, PORT-VALAIS
 - 76 PLAGE DE ST-GINGOLPH, ST-GINGOLPH (CH)

- ### FRANCE
- 77 PLAGE MUNICIPALE, ST-GINGOLPH (FR)
 - 78 PLAGE MUNICIPALE, MEILLERIE
 - 79 PLAGE DE VINDRY, LUGRIN
 - 80 PLAGE DE TOURRONDE, LUGRIN
 - 81 PLAGE DE GRANDE RIVE, NEUVECELLE
 - 82 CENTRE NAUTIQUE, EVIAN-LES-BAINS
 - 83 PLAGE MUNICIPALE, PUBLIER
 - 84 ST-DISILLE, THONON-LES-BAINS
 - 85 PLAGE DE LA PINÈDE / RIPAILLE, THONON-LES-BAINS
 - 86 CENTRE NAUTIQUE, THONON-LES-BAINS
 - 87 CHAMP DE L'EAU, ANTHY-SUR-LÉMAN
 - 88 PLAGE DE CHANTREL, ANTHY-SUR-LÉMAN
 - 89 PLAGE MUNICIPALE, ANTHY-SUR-LÉMAN
 - 90 PLAGE DE SÉCHEX, ANTHY-SUR-LÉMAN
 - 91 PLAGE DU REDON, MARGENCEL
 - 92 PLAGE MUNICIPALE, SCIEZ
 - 93 PLAGE MUNICIPALE, EXCENEVEX
 - 94 PLAGE DE LA GARITE, YVOIRE
 - 95 PLAGE MUNICIPALE, MESSERY
 - 96 PLAGE DE LA POINTE, MESSERY
 - 97 PLAGE DE BEAUREGARD, CHENS-SUR-LÉMAN
 - 98 PLAGE DE TOUGUES, CHENS-SUR-LÉMAN

- ### GENÈVE RIVE GAUCHE
- 99 L'HERMANCE (EMBOUCHURE), HERMANCE
 - 100 PLAGE D'HERMANCE, HERMANCE
 - 101 ANIÈRES PLAGE, ANIÈRES
 - 102 ANIÈRES DÉBARCADÈRE, ANIÈRES
 - 103 CORSIER PORT, CORSIER
 - 104 LA GABIULE, COLLONGE-BELLERIVE
 - 105 PLAGE DE LA SAVONNIÈRE, COLLONGE-BELLERIVE
 - 106 PARC DE LA NYMPHE, COLLONGE-BELLERIVE
 - 107 PORT-BLEU, COLLONGE-BELLERIVE
 - 108 BELLERIVE DÉBARCADÈRE, COLLONGE-BELLERIVE
 - 109 POINTE-À-LA BISE AVAL, COLLONGE-BELLERIVE
 - 110 LA BELOTTE, COGNLY
 - 111 RUTH, COGNLY
 - 112 TOUR-CARRÉE, COGNLY
 - 113 PORT-TUNNEL, COGNLY
 - 114 BELLEFONTAINE, COGNLY
 - 115 GENÈVE-PLAGE, GENÈVE
 - 116 BABY-PLAGE, GENÈVE

- ### CLASSIFICATION
- EAU DE BONNE QUALITÉ
 - EAU DE QUALITÉ MOYENNE
 - EAU POUVANT ÊTRE MOMENTANÉMENT POLLUÉE : ÉVITER DE PLONGER, SE DOUCHER APRÈS LE BAIN
 - EAU DE MAUVAISE QUALITÉ : NE PAS SE Baigner

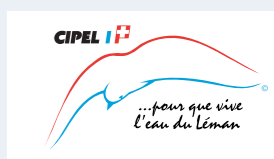
- PLAGE AVEC TOILETTES ET DOUCHE
- ACCÈS AU LAC ET PLAGES SANS ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS



CARTE MISE À JOUR SUR LE SITE
WWW.CIPEL.ORG

La classification est basée pour cette carte :
en Suisse (VD, VS et GE) : sur les Recommandations de l'OFSP, l'OFEV et les associations des chimistes et médecins cantonaux (1991) ;

en France (Haute Savoie) : sur la nouvelle directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006. Sur le site internet français (<http://baignades.sante.gouv.fr>), la classification est basée sur la réglementation actuelle (Directive 76/160/CEE du Conseil, du 8 décembre 1975, concernant la qualité des eaux de baignade).



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LÉMAN